



**Demande déposée par la Global Diagnostic Imaging,
Healthcare IT and Radiation Therapy Trade Association,
en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS**

1. Année de création de l'organisation : 2012

2. a) Adresse du siège de l'organisation

80, Boulevard Reyers
1030 Bruxelles
Belgique

Site Web : <http://globalditta.org>

b) Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentant(s) habilité(s) à s'exprimer et à correspondre au nom de l'organisation

Mme Nicole Denjoy
Président de DITTA

M. Ricardo Corridori
Secrétariat de DITTA

80, Boulevard Reyers
1030 Bruxelles
Belgique

3. Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent. L'Association DITTA a pour principal objectif de promouvoir l'innovation, d'améliorer l'accès au marché et de renforcer la compétitivité mondiale dans le domaine de l'imagerie diagnostique, de la radiothérapie, des technologies de l'information relatives aux soins de santé, des industries électromédicales et radiopharmaceutiques ; de promouvoir une réglementation avisée, l'harmonisation mondiale des cadres réglementaires et l'utilisation de normes internationales applicables à l'imagerie diagnostique, à la radiothérapie, aux technologies de l'information relatives aux soins de santé ainsi qu'aux produits et aux services électromédicaux ; et d'améliorer le cadre réglementaire mondial de ces industries afin de veiller à ce qu'elles restent à l'avant-garde de l'innovation technologique, soient florissantes sur le marché mondial tout en continuant d'élaborer des produits vitaux plus performants, qui améliorent la qualité, la sûreté et l'accès des patients dans le monde tout en favorisant la rentabilité. DITTA permet aux associations participantes et à leurs sociétés affiliées de mieux communiquer, coordonner et collaborer sur des questions d'intérêt commun de manière à œuvrer plus efficacement avec les responsables, les organisations, les associations professionnelles et les parties prenantes du réseau international.

4. Principaux domaines d'activité de l'organisation. Technologie médicale, médecine/sécurité des rayonnements, informatique médicale, vieillesse et santé, maladies non transmissibles (diabète, pneumopathies, insuffisance cardiaque et cancer).

5. Principaux types d'activité de l'organisation.¹ Activités consultatives, sensibilisation, éducation/formation, recherche et fixation de normes.

L'organisation mène ses activités dans les pays suivants : Belgique, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Thaïlande.

6. Composition

Type de membre	Nombre total	Droit de vote
Associations professionnelles	10	10

Membres dans les pays et zones suivantes : Belgique, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, République de Corée, Thaïlande.

Bureaux régionaux/représentants dans les pays suivants : République de Corée.

7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Réunion des membres
Composition	Tous les membres ordinaires.
Fonctions	Élire les administrateurs de l'Association et traiter de toute autre question dont la réunion peut dûment être saisie.
Fréquence des réunions	Au moins tous les ans pendant le quatrième trimestre de l'exercice.
Nom	Conseil d'administration

¹ Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Composition	Le Conseil est composé d'un minimum de six membres et d'un maximum de 12, le nombre spécifique étant déterminé par une résolution adoptée à l'unanimité par les administrateurs, lesquels sont élus par les membres fondateurs. Les administrateurs doivent être des directeurs, des responsables ou des collaborateurs de ses membres ordinaires.
Fonctions	Examiner les principales activités et priorités stratégiques ayant été mises en place l'année précédente. Confirmer la création des diverses équipes spéciales et suivre les progrès accomplis par ces dernières.
Fréquence	Au moins tous les ans pendant le quatrième trimestre de l'exercice, en général deux réunions par an et des téléconférences supplémentaires si besoin est.
Nom	Comité directeur
Composition	Un représentant de chaque membre ordinaire.
Fonctions	Intervient à titre consultatif auprès du Conseil d'administration dans le but de conduire des recherches, de rédiger des recommandations sur les priorités et le plan de travail de l'Association, ainsi que les déclarations de politique générale diffusées par l'Association, de superviser les équipes spéciales et d'assurer la préparation des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration, y compris la rédaction de l'ordre du jour et l'élaboration du projet de budget.
Fréquence des réunions	Téléconférence une fois par mois.

8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	0
Nombre de volontaires au Siège/secrétariat :	2
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	0
Nombre de volontaires dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	2

9. Informations financières sur l'organisation¹

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$1000 à US \$50 000.

10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

L'Association DITTA dispose d'un statut consultatif général auprès du Conseil économique et social (ONU) et a des relations avec l'AIEA, la Banque mondiale, l'OMC et le PNUE.

11. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

La collaboration a débuté en octobre 2011 à l'occasion d'une réunion coordonnée par le Secrétariat, qui s'est tenue entre l'OMS et les associations représentant les industries des technologies médicales ; y ont été examinées des idées concrètes permettant d'améliorer l'accès des patients à l'imagerie médicales, à la radiothérapie et aux technologies de l'information sanitaire de pointe. Une réunion de planification entre l'OMS et les industriels concernés s'est déroulée en mars 2012.

En juin 2012, l'Association DITTA a participé en qualité de membre actif à une réunion de l'OMS sur les difficultés et les possibilités d'améliorer l'accès aux dispositifs médicaux par le transfert de technologies et la production locale, dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action de l'OMS pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Par la suite, une réunion entre le Secrétariat et les associations représentant les industries a été organisée afin d'évoquer les progrès accomplis en matière de collaboration.

L'Association a participé aux travaux de la première Consultation sur la promotion de l'innovation technologique pour les populations âgées en Asie (Kobe, Japon, 20 et 21 février 2013) en présentant les tendances et les perspectives mondiales de l'industrie et en préconisant des technologies médicales adaptées aux populations vieillissantes. Elle a également présenté des communications au Deuxième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux (Genève, 22-24 novembre 2013) et pris part au Forum mondial de l'OMS sur l'innovation destinée aux populations vieillissantes (Kobe, Japon, 10-12 décembre 2013).

En 2014, la collaboration s'est poursuivie sous forme d'observations formulées par DITTA et l'une de ses associations affiliées, à la demande de l'OMS, lesquelles ont été présentées à la consultation pré-pilote de l'OMS sur le cahier des charges applicable aux dispositifs médicaux dans les pays à faible revenu. DITTA a aussi prodigué ses compétences techniques lors d'une réunion d'experts organisée à l'occasion de la concertation interministérielle commune sur les normes de cybersanté et du Deuxième Forum de l'OMS sur les normes de cybersanté et l'interopérabilité (Genève, 10 et 11 février 2014).

¹ Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

b) Activités de collaboration prévues avec l’OMS pour les trois ans à venir

Du fait qu’il s’agit d’une association mondiale regroupant des organisations spécialisées dans les technologies sanitaires avec des normes techniques, réglementaires, ainsi que des compétences commerciales et stratégiques pertinentes, la collaboration de DITTA avec l’OMS contribue à permettre aux États Membres, en particulier aux pays en développement, de mieux répondre à leurs besoins d’améliorer l’accès aux dispositifs médicaux essentiels. La collaboration comprendra en particulier les domaines ci-après :

- améliorer la détection par les États Membres des technologies sanitaires susceptibles d’améliorer l’accès de leurs populations à des dispositifs médicaux sûrs, de qualité et abordables, en particulier à l’imagerie diagnostique, aux technologies de l’information relatives aux soins de santé, à la radiothérapie et aux produits radiopharmaceutiques dans le contexte de la réalisation de la couverture sanitaire universelle ;
- appuyer les travaux du Secrétariat tendant à renforcer les systèmes de réglementation moyennant le recensement des possibilités pour les pays, et à instaurer une capacité de réglementation grâce à la convergence internationale en la matière ;
- épauler la définition de normes internationales adaptées concernant l’accessibilité économique, la qualité et l’utilisation sans danger de technologies sanitaires pouvant être appliquées aux pour des achats, au soutien de la réglementation et à la meilleure utilisation des équipements dans ce domaine ;
- choisir les technologies sanitaires qui sont susceptibles de convenir le mieux pour aider les populations âgées et prévenir l’apparition de maladies non transmissibles ;
- intensifier la mise au point de technologies sanitaires novatrices abordables et leur large adoption ;
- sensibiliser à l’importance des technologies sanitaires pour obtenir de meilleurs résultats cliniques et à la valeur de leur évaluation dans le processus ;
- instaurer des prescriptions pour former les utilisateurs à la manipulation sans risque des équipements médicaux et à une meilleure maintenance ;
- épauler le Secrétariat pour aider les économies en développement à passer des marchés publics en créant des lignes directrices pour lancer des appels d’offres reposant sur des motivations factuelles et prendre des décisions relatives au taux de couverture ;
- fournir des orientations concernant l’optimisation de l’utilisation efficace et sans risque des produits technologiques pendant leur durée de vie, y compris leur remise à niveau ;
- définir des perspectives concernant les meilleures pratiques internationales et les classer de manière à faciliter le choix reposant sur des données factuelles et les décisions relatives au taux de couverture au service de technologies sanitaires qui permettront de renforcer le système de soins de santé en vue de la couverture universelle ; et
- élaborer, en partenariat avec le Secrétariat et d’autres organisations gouvernementales, des programmes visant à améliorer les résultats sanitaires.

ANNEXE

EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ

Consultation – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

Sensibilisation – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

Conférences – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

Collecte de données/surveillance – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

Éducation/formation – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

Financement/dons – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

Revue/publications/médias – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

Recherche – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

Prestation de services – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

Parrainage – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

Fixation de normes – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =